# Lettre d'info municipale

## Sommaire

Saillans au quotidien	2-6
Le coin Economie	7-9
Vie associative	10
Photos souvenirs	11
Le compost collectif	12
Contacts	12

#### Rencontre conviviale 1er mars

Toute l'équipe municipale vous invite à participer à une rencontre conviviale le dimanche 1er mars. Présentation de l'année municipale 2014 et des dossiers à venir avec un temps d'échanges entre Saillansons, de 16h30 à 19h, Salle des Fêtes, buffet offert, coin enfants

#### **AGENDA**

#### Conseils municipaux à 20h :

jeudi 26 février (à 19h30, ordre du jour unique : vote de principe de la création d'un Syndicat à vocation unique (Sivu) dédié à la prise en charge du périscolaire sur Saillans)

vendredi 6 mars, vendredi 27 mars (les conseils municipaux auront lieu tous les 2 mois en 2015, des conseils municipaux exceptionnels peuvent avoir lieu, lisez l'agenda du mois)

Comités de pilotage des élus référents à 20h : jeudi 26 février, jeudi 12 mars, jeudi 26 mars, jeudi 9 avril, jeudi 30 avril

**Réunions 3CPS à 19h**: jeudi 19 mars, jeudi 23 avril

papier : mon adresse

## La priorité : le budget communal

Le budget communal 2015 doit être voté fin mars. C'est la priorité actuelle qui intégrera nos choix et nos objectifs, Le budget prend en compte le fonctionnement de la commune (gestion courante) mais aussi les projets (investissement). Les grands investissements doivent être définis avec vous (rénovation et/ou création d'une salle des fêtes, avenir de l'ancienne perception, locaux pour le périscolaire et pour la vie associative, création de logements, sociaux en autres, stationnement). Vous, habitants, avez aussi votre mot à dire, participez et apportez vos idées. Plusieurs Groupes Action-Projet abordent tous ces thèmes notamment un GAP Salles Communales.

La réalité financière inclut les nouveaux dispositifs et changements : une partie des ressources de la commune est transférée à l'intercommunalité qui récupère certaines compétences. Signalons que l'effort national pour maîtriser la dette affecte directement toutes les communes par une baisse significative des dotations de l'Etat, bref des sous en moins !

Caroline Postaire, la secrétaire générale, Agnès Hatton, référente Finances et Vincent Beillard, maire de Saillans, conduisent ce montage et toute l'équipe est tournée vers cet objectif.

La commission Finances, composée d'élus et d'habitants, vous propose de vous expliquer simplement comment le budget de Saillans est constitué et comment il fonctionne. Aucune connaissance des finances n'est nécessaire.

> Réunion publique le 7 mars

#### Explication d'un budget communal

Vous ne savez pas comment fonctionne un budget communal ? Venez à la réunion d'information du samedi 07 mars à 10h, salle polyvalente

> Réunion publique en mars

#### Le budget communal de Saillans 2015

Une seconde réunion suivra un peu plus tard où nous vous présenterons le budget communal 2015. La date définitive sera donnée dans la presse, sur les panneaux d'information et sur le site internet.

Conseil municipal extraordinaire le 27 mars Budget communal de Saillans 2015

	seules 2 lettres par an seront distribuées dans toutes les
boîtes aux lettres de Saillans (juin + décembre)	. Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir
toutes les autres publications intermédiaires. De	es dépôts auront
aussi lieu dans certains espaces de Saillans (bibliothèque, club informatique,	Inscription à la Lettre d'infe
café des sports).	Nom Prénom
souhaite recevoir	la lettre d'information municipale sous forme :
mail: j'indique mon adresse	e email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

## Élections départementales les 22 et 29 mars 2015



L'équipe municipale tient à réaffirmer l'importance qu'elle accorde au renforcement de l'implication et de la participation des habitants et des citoyens à la gouvernance de leur territoire. Cette implication commence

par une information claire de chacun sur le rôle des futurs et nouveaux conseillers départementaux dans le contexte de la réforme territoriale.

#### Ce qui change:

- les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux.
- le canton de Saillans fusionne avec 4 autres cantons du Diois pour ne faire qu'un seul canton.
- Mr Pégon actuel conseiller cantonal se présente sur le nouveau canton de Crest Sud et Crest Nord et non sur notre nouveau canton.
- les conseillers départementaux seront au nombre de deux par canton, chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme.

Nous accueillons volontiers les candidats des différentes listes qui souhaitent informer les élus et les habitants du canton de Saillans sur les enjeux de l'élection départementale, exposer leurs propositions et en discuter directement avec eux. Vous et nous ne manquerons pas alors de les interpeller sur ce qu'ils comptent faire pour impliquer davantage et réellement les citoyens à la gestion de leur département.

Voici les différents candidats qui nous ont sollicités pour échanger avec les Saillansons lors de réunions publiques :

#### Dimanche 8 février à 17h, salle polyvalente

l<sup>ère</sup> rencontre : Collectif citoyen sans candidat désigné, sans étiquette de parti, **«Forum civique Diois»** 

#### Mardi 10 février à 20h, salle polyvalente

l<sup>ère</sup> rencontre «**Alternative Gauche écologiste et citoyenne»** Philippe Leeuwenberg (PCF-Front-gauche-EELV-parti de gauche)

#### Vendredi 6 mars à 18h, salle polyvalente

2ème rencontre «**Alternative Gauche écologiste et citoyenne»** Philippe Leeuwenberg (PCF-Front-gauche-EELV-parti de gauche)

#### Lundi 16 mars à 18h00, salle des fêtes.

 $1^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{re}}$  rencontre - candidats du **Parti socialiste** : CHARMET Martine / BUIS Bernard

Dimanche 22 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections départementales

#### Lundi 23 mars à 18h00, salle des fêtes.

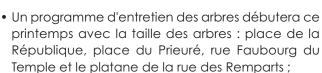
 $2^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{me}}$  rencontre  $\,$  - candidats du Parti socialiste : CHARMET Martine / M BUIS Bernard

Dimanche 29 mars : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales.



## Un mot sur les arbres :

 Les noms des 4 nouveaux arbres plantés seront affichés sur les traverses (proposition d'habitantes).



Le plan de gestion des arbres a débuté avec la plantation des 4 arbres de la Grande Rue et se poursuit avec un programme de taille débutant par le centre village. Ce plan sera suivi tout au long de la mandature et tient compte de la volonté de la municipalité et des Saillansons de protéger leurs arbres. Les arbres seront taillés en fonction de leur état (courts quand ils sont en mauvais état, en taille douce quand ils sont en bon ou moyen état).

Un essai de piège à mineuse sera fait place du Prieuré sur le marronnier de la place de la République (ces sales bêtes sont responsables du dessèchement et de la chute des feuilles des marronniers en plein été).

## Mairie: un espace partagé

La mairie est évidemment le lieu de travail des services municipaux et des élus. C'est à la mairie aue se tiennent:

- les Conseils Municipaux (déjà 10 depuis le début de la mandature)
- les Comités de Pilotage (déjà 22)
- les rencontres des binômes d'élus : chaque jour des élus travaillent sur place et rencontrent les différents partenaires, les associations...
- les Groupes Action-Projet (GAP)

Le groupe de Pilotage de la Réforme des Rythmes scolaires a tenu 3 réunions plénières et 2 pour l'exploitation des questionnaires.

La mairie est également le lieu de cérémonies officielles :

- les mariages (déjà 7)
- les baptêmes civils (déjà 2)
- des cérémonies comme la remise de diplôme de ieunes sauveteurs.

La mairie est aussi un espace ouvert à tous ceux qui contribuent au mieux-vivre sur la commune. Depuis la journée mémorable du dimanche 6 avril



#### Saillans au quotidien

2014, où elle a ouvert ses portes aux citoyens pour s'inscrire aux différentes commissions, découvrir les lieux et s'approprier cet espace, nous avons réussi le pari de faire venir des familles, des jeunes et des moins jeunes. Nous avons eu près de 200 inscriptions ce jour-là, et cette dynamique d'ouverture a continué...

La mairie accueille de nombreux intervenants :

#### Pour des permanences

- Le CCAS: lundi, mercredi, vendredi. Accueil libre de 10 h à 12 h et sur rendez-vous, avec les élus, de 14 h à 16 h.
- Les assistantes sociales, sur RDV.
- L'orthophoniste, Mme SIDROT, le mercredi et le jeudi de 9h à 18 heures.
- Le Conseiller Général M. Pégon le dernier jeudi du mois.

#### Pour des réunions ou entretiens

- Des réunions d'associations....
- Des entretiens avec les salariés (embauche,...)

#### Pour des événements

L'ex-appartement de l'instituteur accueille un bureau pour les Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Les chambres deviennent salle de musique avec Si Saillans Sonne le mercredi dès 14h15, et atelier de peinture avec la Palette de Gribouille.

Il faut bien organiser ce partage de l'espace!

La municipalité passe donc des conventions avec ses partenaires réguliers. Le personnel et les élus assurent l'ouverture des portes et veillent au bienvivre ensemble.

Tout cet espace partagé est un pari qui nécessite pour tous ceux qui y participent respect mutuel et bienveillance, pour que la mairie reste un lieu vivant.

> Envoyer une demande à accueil@mairiedesaillans26.fr ou passer en mairie. ■

## Délégation de compétences du conseil municipal au Maire

Lors du conseil municipal du 6 janvier 2015, les élus ont souhaité et voté des délégations de compétences au maire.

Les élus de la liste « Autrement pour Saillans, tous ensemble» ont toujours été critiques sur ces délégations car elles permettent l'accaparement du pouvoir par un seul.

Pendant les comités de pilotage, ouverts au public, où élus et citoyens présents peuvent s'exprimer, un bon nombre de décisions sont validées.

Certaines d'entre elles doivent être de nouveau votées au conseil municipal pour raison juridique. C'est pourquoi nous avions instauré un conseil municipal mensuel.

Après 9 mois de recul sur ce fonctionnement des difficultés sont apparues ; en voici un exemple concret :

 Vis-à-vis du fonctionnement : une proposition de prêt d'une banque sur un projet validé arrive en mairie, celle-ci est valable une dizaine de jours pas plus!

Cet exemple est à multiplier par dizaines dans d'autres situations de gestion courante.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. C'est pourquoi nous avons voté ces délégations. Mais attention, pas n'importe comment!

Le maire, une fois les délégations votées par les élus, a redistribué ces mêmes délégations aux binômes d'élus compétents.

Vous trouverez le détail de ces délégations avec leur référent sur le site internet de la mairie (compterendu du conseil municipal du 6 janvier 2015, qui est aussi affiché sur les panneaux d'information communaux).

Nous vous rappelons que tous les projets et les décisions importantes sont exposés et débattus lors des comités de pilotage publics, que toutes décisions dans le fonctionnement quotidien ne sont pas prises par un seul élu mais bien par le binôme référent, souvent élargi à d'autres élus pour aider à la prise de décision.

Cet ajustement nous a permis également de diviser par deux le nombre de conseils municipaux. Ils auront lieu dorénavant tous les deux mois, toujours le premier vendredi. Cette fréquence permet de réduire le temps de préparation du CM, qui peut être lourd administrativement

Ces ajustements permettent, sans compromission sur notre démarche collégiale et participative, de pouvoir être réactifs dans l'action, avec le temps de la réflexion, l'aide à la décision et la transparence envers vous, citoyens Saillansons.



#### Précisions

#### Demandes d'événements et de manifestations sur Saillans nécessitant salles et terrains communaux

L'équipe municipale considère que chaque événement, chaque manifestation qui se passe sur Saillans peut avoir un impact positif en termes d'attractivité et en termes économiques. Elle adopte les principes suivants.

- 1) Seront recevables les demandes de manifestations provenant d'associations sportives ou culturelles, ou d'autres structures, notamment politiques, indépendamment de leurs objectifs; avec comme seule exception les mouvements n'adhérant pas à l'esprit républicain d'égalité, qui prônent la discrimination et favorisent le racisme, le rejet, et la haine entre les individus (hors contexte électoral).
- 2) Ces demandes seront acceptées si elles ne contrarient pas des manifestations d'associations saillansonnes prévues à la date souhaitée et si les locaux et terrains requis sont disponibles.
- 3) Cette acceptation sera subordonnée à l'établissement d'une convention entre la municipalité et l'organisation demanderesse, qui précisera les modalités pratiques notamment la restitution des locaux et terrains mis à disposition, et éventuellement une participation financière aux frais occasionnés.

### Un groupe de pilotage suit de près la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires à Saillans, mise en place à la rentrée 2014, est suivie de près par un groupe de pilotage qui s'investit sur divers points : mettre du sens sur l'accueil des enfants en collectivité, élaborer une charte, réfléchir sur les activités, sur le partage d'expériences, embaucher du personnel qualifié.

La commune a réalisé un **Projet Éducatif Territorial** (P.E.D.T). Il est issu de la réflexion commune des **Groupes Actions Projets (G.A.P.)** sur la mise en place des **Temps d'Activités Péri-Educatifs (T.A.P.)**..

Dans ce cadre, la création d'un **Groupe de Pilotage** était nécessaire afin d'évaluer, en collèges représentatifs et restreints, la mise en place de la réforme. Les premières inscriptions ont eu lieu lors des rencontres GAP et dans un souci d'équilibre des représentants (enseignants, mairie, personnel TAP, parents délégués, parents sans étiquette). Le nombre actuel se situe autour de 12 personnes très impliquées.

Le 7 octobre 2014 nous avons fait le point sur les Temps d'Activités Péri-éducatifs (T.A.P.) et proposé de réelles améliorations qui tiennent compte des enfants : élaboration de règles communes écoles/TAP, utilisation de la cour d'école, horaires, respect en tenant compte du règlement de l'école, questionnaire bilan à destination des parents...

Le 16 décembre 2014 nous avons commencé la réalisation d'un questionnaire en direction des parents et des enfants afin de recueillir leur opinion. Le but est d'engager au besoin des demandes de modification des horaires scolaires pour avoir la validation de la DDEN (Direction départementale de l'Éducation nationale) pour la rentrée 2015/2016.

Nous avons traité 105 questionnaires d'enfants et 63 questionnaires de parents et sommes ravis de l'implication des parents.

Le 3 février 2015, les données recueillies ont été la base de la réalisation de 3 scénarios d'horaires de l'école, des TAP et à terme du périscolaire.

Nous proposons à l'ensemble des parents et partenaires éducatifs de choisir par vote le scénario qui conviendrait le mieux :

Le mardi 24 février à la mairie à partir de 16h15, puis au cours d'une réunion d'information le même jour à 18h30, salle du Conseil.

## Associations, du nouveau sur le site www.mairiedesaillans26.fr

Création <u>d'un nouveau menu</u> Spécial Vie Associative Sportive & Culturelle sur le site de la mairie www.mairiedesaillans26.fr.

Vous trouverez dans un seul menu toutes les informations que les associations enverront à la mairie. Vous pouvez d'ores et déjà y consulter : la liste des associations mise à jour ainsi que le calendrier des animations, spectacles et manifestations diverses pour 2015.

Les activités associatives sont certes différentes mais un espace englobant tous les projets sera vitrine du dynamisme associatif de Saillans et favorisera, nous l'espérons, les échanges et une meilleure coordination générale. Cela permettra aussi de faciliter la planification et d'éviter autant que possible les chevauchements de manifestations et réunions.

Le nombre d'assemblées générales de ces derniers mois est révélateur de la belle énergie de notre commune. Bienvenue et bravo à toutes les personnes qui ont intégré les bureaux, les conseils d'administration et qui donnent de leur temps.

Associations, si vous ne l'avez pas déjà fait, merci de renvoyer votre fiche de renseignements accompagnée de votre programme 2015 à associations@mairiedesaillans26.fr, votre contact municipal.



## Centre nautique, le grand projet de l'intercommunalité

Faut-il investir dans la construction d'un centre aquatique sur notre territoire ?

Elus de Saillans au sein de notre intercommunalité, nous devons vous éclairer sur ce sujet.

Plusieurs scenarios sont discutés dans la commission Sports et un seul sera présenté aux élus communautaires. Mais quelle légitimité avons-nous, nous, élus, pour répondre à ce choix qui va impacter tous les habitants, les finances et les autres projets de notre territoire?

Lors du Conseil communautaire du 29 janvier dernier à Piegros-La Clastre, nous avons salué une des orientations politiques, celle "d'instaurer une démarche participative"; à Saillans nous ne pouvons que souhaiter et favoriser ce type de démarche.

Dans la commission Sport notamment, Vincent Beillard a proposé à l'ensemble du conseil de faire plusieurs réunions publiques sur plusieurs scénarios possibles autour de cette nouvelle structure aquatique, de la simple piscine "couverte" à un véritable "parc aquatique ludique et bien-être".

Une fois les éléments techniques et financiers connus de tous, l'organisation d'un vote populaire pourrait entériner un projet.

Ce n'est pas réellement de la participation mais plutôt de la concertation. Notre intercommunalité, encore trop méconnue des habitants, aurait tout à y gagner : clarté, transparence, co-décision, reconnaissance et respect du citoyen. Ce serait un premier pas.

Nous renouvellerons par courrier ce vœu à tous les élus de la CCCPS dans les semaines à venir.

En attendant, nous apporterons lors d'un prochain comité de pilotage des informations complémentaires sur l'étude en cours. Le collectif citoyen "Plouf" viendra lui aussi nous apporter son analyse.

Surveillez les ordres du jour du Comité de pilotage le jeudi soir sur le site internet de la mairie, de chez vous ou lors d'une petite visite au club informatique où vous serez chaleureusement accompagné par l'équipe. L'équipe municipale rappelle son avis favorable à la création d'un équipement aquatique tel qu'une piscine, mais est inquiète quant à la dimension financière de cet équipement. Il ne faut pas que ce projet par son ampleur augmente les impôts et empêche ou hypothèque tout investissement futur sur le territoire de la 3CPS.

## Club Informatique, cela avance

Nous tenons à remercier le nouveau conseil d'administration du CIPS qui a accepté qu'un audit indépendant soit réalisé et qui a suivi les préconisations qui en découlent; même si certaines décisions comme le licenciement d'une salariée ont été difficiles à prendre humainement.

C'est grâce à cet audit que les élus de la CCCPS ont voté à l'unanimité (moins une abstention) une subvention exceptionnelle de 5 000€ (alors qu'elle n'a pas cette compétence). Le conseil municipal votera l'aide demandée de 3 000€ lors du conseil municipal du 6 mars et versera la moitié du montant de l'audit comme convenu. La commune de Mirabel et Blacons vient de voter une aide de 500€.

Avec l'aide attendue par le conseil général de 4000€, annoncée par Mr Pégon lors de l'assemblée extraordinaire de décembre, le CIPS avec l'équipe des salariés et des bénévoles continue les activités du club et son développement. Un travail est nécessaire pour confirmer l'intérêt social essentiel de cet espace de vie. Nous y apporterons toutes les contributions possibles. ■

## Vincent Beillard, Agnès Hatton, élus communautaires

PS: Les comptes rendus communautaires sont accessibles sur le menu spécifique Intercommunalité de www.mairiedesaillans26.fr

### Carnaval 2015 le 4 avril

La seconde réunion du GAP Animation spécial Carnaval 2015 s'est tenue le 20 janvier dernier. Ce GAP, ouvert à tous les habitants qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation de cet évènement, a réuni 12 personnes. Un groupe qui s'est vite retrouvé confronté à un problème de date. En effet, la disponibilité de chacun, liée aux évènements qui ont lieu les weekends du 21 ou du 28 mars, n'a pas rendu évidente cette décision. Le groupe s'est reporté à nouveau sur le samedi 4 avril pour le Carnaval 2015. Il avait été bien question de déplacer cette date suite à l'avis des paroissiens qui fêteront Pâques ce même weekend. Cependant, le groupe de volontaires pour l'organisation du Carnaval a dû statuer sur cette date du 4 avril pour raisons logistiques et de disponibilité.

Comme l'an dernier, il s'agira d'un événement festif, participatif et gratuit. Les Petites Canailles en sera l'association porteuse, mais tient à dire que l'organisation



#### Saillans au quotidien

réunit d'autres associations et individus, et que l'événement se déroulera sous la responsabilité des parents et du public.

Les organisateurs ont aussi défini le déroulé de l'édition 2015, qui devrait commencer par un **spectacle des enfants**, dans la cour de l'école, à **15h30**.

Il sera suivi du **défilé** qui partira de la place Maurice Faure à **16h00**.

La « Caramatrone », avant d'être brûlée, sera déplacée à travers le village depuis le matin pour que chacun puisse lui confier ses reproches et ses contrariétés! Le goûter sera partagé, ainsi que le rendez-vous du soir sur les bords de la Drôme, pour un apéro festif, où chacun est invité à amener à boire et à manger. Les organisateurs ont besoin de vous, pour les ateliers de préparation et pour donner du matériel. Ils vous invitent à les rejoindre lors de la prochaine réunion, le 24 février à 20h30, salle de réunion à la mairie.

### Sous-commission Patrimoine

La première rencontre du 8 février a retenu trois projets :

- La Valorisation Des Viols, Des Maisons Et Des Passages Les Plus Caractéristiques Du Village.
- 2) La Création D'un Espace d'Interprétation du Patrimoine Saillanson.
- 3) Valorisation du Patrimoine Naturel.
- > Vous pouvez lire le texte intégral sur www.mairiedesaillans26.fr

#### Repas des aînés

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Mairie de Saillans vous convient au repas annuel des Aînés qui aura lieu le dimanche 8 mars 2015 à partir de 12h à la Salle des fêtes de Saillans. Les inscriptions se font à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 04 75 21 51 52. Si vous ne pouvez venir déjeuner sur place, nous pouvons vous apporter votre repas à domicile. Gratuit à partir de 65 ans.

## Liste des Groupes Action-Projet

Voici la liste des Groupes Action-Projet (GAP), validés par le comité de pilotage des élus référents, à la date du 7 février 2015.

Nous rappelons que <u>vous pouvez rejoindre à tout moment les commissions et les Groupes Action-Projet</u>, n'hésitez plus, donnez aussi vos avis et opinions : inscrivez-vous auprès des binômes référents.

#### Les GAP déjà lancés :

- Animation du village : spécial Carnaval 2015
- Transparence-Information
- Commission jeunes
- Economie: (à partir de févrie 2015, un seul groupe réunissant le groupe Favoriser la transmission des commerces existants et le groupe Centre de ressources d'activité et de compétences
- Diagnostic, état des lieux de ce qui existe au niveau social
- Commission finances
- Groupe de coordination Acteurs économiques
- Périscolaire
- Sensibilisation rivière Drôme (poursuite de l'action engagée)
- Information et sensibilisation économie d'énergie et énergie verte
- Devenir du composteur collectif (une vraie gestion de ce compost)
- Salles communales
- Aménagement et partage de l'espace urbain à Saillans (stationnement et circulation à Saillans)

#### Les prochains GAP (surveillez l'agenda) de 2015

- Patrimoine : centre d'interprétation (maison Eymieu)
- Patrimoine: Mise en valeur Ruelles, viols et restauration de la Calade.
  Verdir Saillans / mettre en valeur le patrimoine naturel du village / prendre en considération le monde animal et végétal
- Organisation de l'entraide sociale : bénévolat structuré, aides diverses pour les personnes seules (démarches, déplacement, neige, chaleur)
- Offre touristique

#### Les GAP 2014 terminés

- Aménagement Grande Rue/Faubourg du Temple
- Rythmes scolaires
- Extinction de l'éclairage public la nuit (créneaux, rythmes...) pour une réduction d'énergie (mis en sommeil, reprendra pour faire un bilan).

Tous les comptes rendus sont accessibles et lisibles sur le site www.mairiedesaillans26.fr.



### Le coin Economie

## Les panneaux d'affichage en infraction seront enlevés sur la RD93

Les services de la Direction départementale des Territoires de la Drôme (DDT) et la préfecture nous informent que :

«La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) a réaffirmé la nécessité de préserver le paysage et le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles. Face à la prolifération de dispositifs non réglementaires dont le cumul porte durablement atteinte à la qualité de vie, un plan de prévention et de lutte contre l'affichage illégal dans le département a été adopté par le Préfet en mai 2013.

Une campagne de régularisation des dispositifs en infraction est en cours le long de la RD 93 et des mesures de sanctions administratives définies par les articles L 581-26 à L581-33 du code de l'environnement devraient être engagées dans les prochains mois à Saillans.

Certaines activités pourront déroger à la règle notamment les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales et des activités culturelles après le 13 juillet 2015 (avec nombre et conditions précises).» Thierry Gatto de la DDT est le référent Publicité extérieure et peut être contacté pour toute information.

#### Et sur Saillans?

Le document résumant les principales règles sur la Publicité extérieure, enseignes, préenseignes, est téléchargeable sur le site internet de la mairie (menu Mairie au auotidien).

La municipalité a informé les acteurs économiques de cette obligation lors de 2 réunions le 30 janvier et 12 février. Des mises en demeure pour enlever les panneaux illégaux sont envoyées à certains commerçants par la préfecture.

Cette action préfectorale confirme qu'il est important de travailler dès à présent sur la signalétique dans le village (ce qui est du ressort municipal, alors que sur la déviation c'est du ressort du préfet).

Il était déjà ressorti de différentes réunions cette nécessité d'être mieux accueilli et guidé dans le village. Parallèlement, un groupe de travail commence une réflexion globale sur l'aménagement, le partage de l'espace urbain, le stationnement et la circulation à Saillans. La signalétique devra être intégrée à cette réflexion, en particulier le nombre et la conception des panneaux. Le Département travaille aussi sur l'uniformité d'une signalétique unifiée sur les routes du département.

#### **Enseignes lumineuses**

Les commerçants doivent mettre aussi aux normes leurs enseignes et éteindre la nuit leurs publicités lumineuses. L'Etat impose l'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1 et 6 heures du matin.

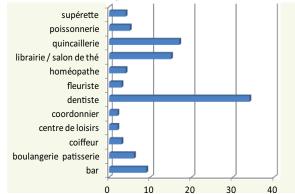
La commune a la responsabilité de veiller à ce que cette obligation soit respectée.

### Résultats Sondage Commerces/Services

Un sondage s'est déroulé du 15 novembre au 15 décembre 2014. Il était possible de répondre sur internet ou dans certains commerces.

Au total, après tri de quelques réponses hors sujet, il y a eu 43 réponses web, 46 réponses papier soit un nombre de commerces/services proposés de 162.

#### Les 12 commerces/services souhaités



L'installation d'un dentiste reste la préoccupation majeure. La municipalité va contacter de nouveau le Conseil de l'Ordre des Dentistes qui a refusé la dernière demande d'installation d'un cabinet secondaire et fera remonter aussi le résultat du sondage à la Chambre de commerce.

Les 2 autres commerces plébiscités sont une quincaillerie/bazar et une librairie/salon de thé... De quoi peut être donner des idées à certains...

L'objectif de ce sondage est de montrer notre réelle volonté de renforcer l'attractivité commerciale de Saillans. Les commerces et services de proximité restent un atout essentiel à préserver, à maintenir et à développer.

Sondage initié par la municipalité et le Groupe Action Projet ayant pour objet de « Favoriser la transmission des commerces existants quand le problème se pose et la recherche de locaux pour les créations d'activité ».



#### Economie

#### Ça bouge à Saillans

Cette rubrique a pour objectif de vous informer sur les nouveautés, les changements et de mieux vous faire connaître les acteurs économiques de votre village.

#### Tabac le Dakota

Joël Skubich, Fanny et Marjorie



Ouvert en septembre 2014 à la suite d'une fermeture de 7 mois ; cela a permis de redynamiser le cœur du village.

Activités : Vente de tabac, presse, loto, cigarettes électroniques, shisha

Une quarantaine de références de bières dont un grand nombre fabriquées localement

Boissons, vins, rayon alimentaire de dépannage Piles, ampoules, carterie, papeterie, cartes IGN, livres d'occasion

Rayon jouets et bonbons

26 Rue du Docteur Illaire 26340 SAILLANS 04 75 21 06 26 - tabacdakota@yahoo.fr Horaires : Du lundi au samedi : 7b-12h30 et 16b-19h Le dimanche : 7h30-12h30. Fermé le mercredi aprèsmidi et le dimanche après-midi

#### 66 Florent Rougemont, architecte dplg,

gérant de la sarl aafr / atelier d'architecture florent rougemont



Florent Rougemont est architecte dplg, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg en 1998.

En 2011, il crée aafr / atelier d'architecture florent rougemont. Située à Saillans dans l'éco-vallée de la Drôme, l'agence se concentre sur toutes les questions liées au développement durable et à l'éco-construction. Elle a pour objectif de créer une architecture contemporaine durable en relation avec son époque et son environnement. L'agence privilégie toujours les

solutions simples et économes en énergie grise. Une étude poussée adaptée à chaque site permet de dégager des lignes de force pour positionner et orienter les constructions dans une démarche low-tech. L'agence intervient dans des domaines variés. Architecture, urbanisme, design, scénographie, muséographie et graphisme. Dans le cadre des nouvelles normes écologiques de construction, l'agence met en œuvre des stratégies innovantes dans le domaine de l'éco-construction, des bâtiments bioclimatiques, basse consommation et passifs.

En 2015, l'agence a déménagé et s'est installée au 49 Grande Rue dans les locaux laissé vacants par le bar de la Clairette. Après quelques travaux réalisés pour certains par des artisans de Saillans (JP Manceau plomberie et Helex électricité), le remplacement de la façade et quelques week-end de peinture, l'atelier est installé sur une surface plus spacieuse, plus confortable, de plain-pied et mieux visible de l'extérieur.

#### 66 Le Bouche À Oreille

Chloé Baury



Cette petite boutique de créateurs a maintenant 1 an et 2 mois...

J'étais installée près du point I depuis 1 an. Trop loin du centre, j'ai décidé de déménager...

Donc dès mardi 10 février à 10h, après 1 mois de travaux... J'ouvre les portes du Bouche À Oreille au 54 Grande Rue à Saillans!!

Pour petits et grands, vous trouverez jeux, livres, loisirs créatifs, puzzles, déco, vêtements, sacs, portefeuilles, pochettes, bijoux fantaisie...

Les horaires d'ouverture pour l'hiver : 10h-12h30 / 16h-19h

#### RECHERCHE LOCATION

- Local à louer pour naturopathe. Ce cabinet peut être un petit studio ou un rez-de-chaussée de maison. Isabelle Lecoq 04 75 78 04 97 meridamimi@hotmail.com
- Garage ou local pour Compagnie de spectacles et musique

40 m2 pour pratique du yoga

Vous pouvez louer ? Envoyer un message à economie@mairiedesaillans26.fr



## La CCCPS, interlocuteur privilégié des porteurs de projets

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) est identifiée comme porte d'entrée sur le territoire pour les créateurs et repreneurs d'entreprises. Quel que soit le stade de votre projet, un chargé de mission à la CCCPS vous accueille et vous oriente vers les interlocuteurs les mieux adaptés à vos besoins (recherche de financement, locaux, terrains, formalisation de votre idée...).

## Zone de Revitalisation Rurale, des exonérations fiscales pour les entreprises

Chaque entreprise qui se crée sur les 15 communes du territoire de la CCCPS, bénéficie de certaines exonérations fiscales au titre de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). L'objectif de ces mesures est de favoriser l'implantation, le développement et la création d'entreprises sur le territoire.

#### Exonération d'impôt sur les bénéfices

L'exonération d'impôt sur les bénéfices concerne les entreprises nouvelles ou reprises, qu'il s'agisse d'entreprises individuelles ou de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR).

#### Conditions d'éligibilité:

La création ou la reprise de l'entreprise doit avoir lieu au plus tard le **31 décembre 2015** sur l'une des 15 communes du territoire. Le siège social ainsi que l'ensemble de l'activité et des moyens d'exploitation de l'entreprise doivent être implantées dans une ZRR.

#### Portée de l'exonération:

Les bénéfices réalisés au cours des 5 années à compter de la date de la création ou de la reprise d'entreprise sont exonérés à 100% et une exonération dégressive les 3 années suivantes.

**Exonération de la CFE** (cotisation foncière des entreprises) **et de la CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Les exonérations de CFE et de CVAE peuvent concerner la création d'activités réalisées par des artisans, des commerçants et des libéraux dans les communes en ZRR pour une durée de 5 ans.

Pour savoir si vous êtes éligible aux exonérations fiscales en ZRR, veuillez-vous rapprocher de votre centre des impôts.

Pour tout complément d'information sur la création et la reprise d'entreprise, contactez le service économie de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans au 04-75-40-03-89.

### Office de tourisme du pays de Saillans une dernière Assemblée

Comme il avait déjà été relaté dans les journaux locaux, le conseil d'administration de l'office du pays de Saillans avait mis en place le 10 janvier 2015 la dernière assemblée, ou du moins ce qui devait être la dernière assemblée générale qui devait dissoudre l'office de tourisme du pays de Saillans, mais rien n'avait été acté. En effet le quorum n'ayant pas été atteint, l'assemblée était devenue ordinaire permettant quand même de faire le bilan 2014 et d'expliquer cette réunification devenue inéluctable pour les 2 offices de Crest et Saillans.

Les Saillansons proches de leur office de tourisme se sont sentis poussés très vite dans une réunification sans vraiment de concertation directe ni explications et devant un fait définitif et sans appel. Seule explication: il fallait aller très vite comme l'a expliqué Franck Monge le nouveau vice-président de la 3CPS chargé du tourisme, pour rentrer dans un calendrier très en retard.

Donc le 31 janvier à Vercheny les membres adhérents sont revenus pour voter « sans quorum » et dissoudre leur office, avec un vote à l'unanimité afin de voir naître le samedi 21 février à La Clastre le nouvel office intercommunal « Office de tourisme-Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans ». Le Pays de Saillans a une entité propre tout comme le Crestois à la sienne et les deux regroupements devraient apporter un plus pour la promotion de notre belle vallée.

Dans tous les cas nous avons tous des atouts culturels, sportifs, patrimoniaux et d'autres encore ; il faut travailler ensemble et respecter les particularités de chacun pour que vive longtemps ce nouvel « Office de tourisme-Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans » .

Michel Morin ancien vice-président de l'office de tourisme du pays de Saillans



#### Dimanche 29 mars

## La bibliothèque invite les créateurs saillansons

Beaucoup d'écrivains et d'artistes résident à Saillans. La bibliothèque les accueille souvent pour des dédicaces de leurs livres ou l'exposition de leurs œuvres. Quel plaisir de les réunir pour une journée et de montrer à tous leur travail.

De nombreux créateurs – écrivains, peintres, sculpteurs, artisans d'art, photographes – ont répondu positivement à notre invitation et présenteront leurs réalisations ou leurs projets le dimanche 29 mars à la salle des fêtes.

## Participants ayant accepté l'invitation au 11 février 2014

David ARTHAUD Photo, lumière • Dimitri BALDERANIS Peintre Vincente BARBIER Couture • Jean-Pierre BAUR Ecrivain Roland BROCHARD Écrivain • Charlotte CAMATTE Écrivain Emmanuel CAPPELIN Photographe • Carole CLAVEL Peintre Julien COLOMB Photographe • Nicole COSTEROUSSE Peintre Yann DEGRUEL Dessinateur • Raymonde DEMER Potière Pascal GRIMAUD Peintre • Bernard HUFTIER Écrivain Nanouchka Peintre (Mandala) • Frédéric et Salomé MORIN Sculpteurs de verre • Aimée MOUYON Peintre • Manique PHILLY Cartonnage • Françoise PUYO Peinture • Marie-Hélène PECCOUD Verrier • Ludmilla SCHMITT Écrivain • Geremia POULAIN Écrivain • Hans VANKOOTEN Sculpteur • Annie VINCENT Peinture sur soie • Vivre à Saillans Livres sur Saillans.

## Informations CCAS

#### Restos du Cœur

Les Restaurants du Cœur de Crest sont installés dans le local, 45 rue Sadi Carnot depuis 20 ans, et à chaque campagne hivernale (soit 17 semaines) des repas sont distribués aux personnes en situation de précarité, grâce au dynamisme de 75 bénévoles.

Inscription: le lundi de 14h à 16h et les jours de distribution

<u>Distribution</u>: Le jeudi de 14h à 16h30 pour les personnes seules; Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 pour les couples et les familles.

Pour s'inscrire : se munir des documents attestant toutes les ressources (RSA, retraite, AAH, aide au logement ...) et le loyer (quittance ou bail)

« Aux Restos du Cœur, nos barèmes d'inscription limitent notre aide alimentaire aux très pauvres, en prenant en compte leur « reste à vivre » une fois qu'ils ont payé leur loyer. » (lettre d'info bénévole-Restos du cœur-Crest) <u>La campagne hivernale 2013/2014</u>: 232 inscriptions (personnes seules, couples et familles), ce qui représente environ 500 personnes et 37 236 repas servis.

« Sur les 233 ménages aidés, 53 n'avaient aucun « reste à vivre » au moment de leur inscription : jeunes de moins de 25 ans, ruptures familiales ou professionnelles, dossiers administratifs en attente ...etc... Pour les autres, la moitié avait moins de 10 euros par personne et par jour. »

<u>La campagne hivernale 2014/2015</u>: 233 ménages inscrits **au 20 janvier 2015** 

2 694 repas servis en 1 semaine.

La dernière campagne du Resto de Crest ?

« C'est la dernière dans notre local actuel, qui avait ouvert pour la campagne 2000, puisque notre bail sera clos le 1° juin prochain, et qu'il faudra déménager en mai. » (Bénévoles infos du 9 décembre 2014 – Les Restaurants du Cœur – Crest)

Les normes contraignantes pour un local recevant du public imposent des aménagements importants et coûteux qui ne peuvent être envisagés que sur une longue période; or une location de locaux privés peut être remise en cause tous les trois ans. C'est pourquoi, les Restos du Cœur ont fait une demande à la mairie de Crest pour trouver un local public afin de poursuivre leurs activités de manière durable.

Le gymnase Chareyre (ancien gymnase du collège Revesz Long) a été proposé. Le coût total des travaux évalués par un architecte serait de 200 000 €.

Les Restos du Cœur ont demandé à la municipalité de Crest de les aider dans la réalisation de ces travaux à hauteur de la moitié. La réponse est négative, la municipalité de Crest fournit le local, fait des parkings et refait le toit. Mais ce n'est pas suffisant...

Les Restos du Cœur sont dans l'impasse. <u>La campagne</u> d'été est aujourd'hui remise en cause, voire la campagne d'hiver 2015/2016.

La seule issue actuelle est de trouver un local provisoire en espérant un déblocage rapide du dossier.

Alors posons-nous la question du devenir des bénéficiaires du resto du Cœur de Crest : qu'adviendra-t-il d'eux, si il disparait ?

« Sur les 233 ménages accueillis, 171 habitent à Crest (73%), 20 à Aouste (8,6%), 8 à Saillans. Les 35 autres viennent de 14 communes. En mars 2014, la part de Crest était de 67% » (Infos bénévoles Restos du Cœur Crest)

Du fait de la réalité économique de nombreuses personnes ont besoin de cette aide alimentaire. Aurontelles la possibilité de se rendre à Valence, Die ou Romans ?

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette situation qui, nous l'espérons, sera favorable. ■



#### Photos souvenir



11 janvier 2015, marche républicaine contre la barbarie en hommage aux victimes de l'attentat contre Charlie Hebdo et l'épicerie casher



Carole Milliez a assuré la coordination des TAP juqu'aux vacances de février. Elle part en congé maternité. Nous sommes ravis d'accueillir Mathilde Berthoud, titulaire d'un BPJEPS Loisirs tout Public, pour un 9h semaine. Elles ont pu durant une semaine échanger sur le fonctionnement et l'organisation des TAP. Pour la contacter : activitesjeunesse@mairiedesaillans26.fr et prendre RDV en laissant un message soit par mail soit par tél auprès de l'accueil mairie 04 75 21 51 52, elle rappelera.







17 janvier 2015, Journée Portes Ouvertes à la bibliothèque



30 janvier 2015, Dernière Assemblée Générale de l'Office du Tourisme de Saillans (lire article page 9)

30 janvier 2015, l'après-midi caritatif organisé par l'association "Vivre à Saillans" (VAS) a connu comme chaque année un vif succès. L'échange avec l'association "coeur de mouss" association qui aide les enfants autistes et avec Nina Maroglou sur l'efficacité de l'équithérapie a permis de mieux comprendre cette maladie. Les stands de vente de confitures et compositions florales se sont vidés très rapidement. Monique et Lucien ont assuré devant la crêpière pour le plus grand bonheur des gourmands. un chèque de 550 \(\infty\) a été remis par VAS à l'association "Cœur de Mouss".



Mairie de SAILLANS 26340



### Le compost collectif de Saillans : une remise en état s'impose!



Depuis cinq ans, des bacs de compostage collectif ont été installés dans le jardin d'enfants à l'initiative d'habitants, avec l'accord de la mairie et un financement de l'intercommunalité. Le compostage collectif permet aux habitants qui n'ont pas de jardin de réduire leurs déchets, et à ceux qui ont des jardins de profiter gratuitement d'un fertilisant de qualité.

Comme le rappelle le panneau d'utilisation, les trois bacs ont chacun leur finalité : le premier bac recueille les déchets putrescibles ; le deuxième bac abrite la matière sèche qu'il convient d'ajouter à chaque passage ; le troisième bac permet au compost de « murir », en attendant de pouvoir être utilisé.

De nombreux habitants utilisent ce lieu : le remplissage d'un bac en quelques semaines prouve son succès! Mais aucune gestion du compost n'est formellement organisée, ce qui entraine des nuisances: n'étant pas entretenu régulièrement (ni retourné souvent, ni approvisionné en matière sèche), le compost génère des odeurs désagréables et favorise la présence d'insectes. C'est pourquoi le Groupe Action-Projet « Compostage collectif » a été créé. Il vise à améliorer la gestion d'un compost collectif à Saillans : Quel est le lieu le plus approprié ? Combien de bacs faut-il ? De quelles tailles ? Quelle organisation mettre en place pour la gestion du compost ?

Ce GAP s'est réuni pour la première fois début février. Il a décidé dans un premier temps, et avant le retour des beaux jours, de remettre en état les bacs actuels, puis dans un second temps de réfléchir à un plan de gestion pérenne du compost collectif au village.

La prochaine réunion de ce Groupe Action-Projet Compostage collectif aura lieu le 19 mars à 20 h.

#### Samedi 21 février de 10h à midi, nous remettons en état les bacs de compostage du jardin d'enfants.

Venez nous aider, vous informer sur son utilisation et sa gestion, et débattre sur son avenir (agrandissement ? déplacement ?).

Par ailleurs, pour préparer l'avenir de ce compostage, nous essayons d'établir un état des lieux de ses utilisateurs. Vous utilisez actuellement ou souhaitez utiliser le compostage collectif ? Manifestez-vous!

(en venant nous rencontrer le 21 février, en écrivant un mail à environnement@mairiedesaillans26.fr, en téléphonant ou passant à la mairie ; merci de préciser le nombre de personnes dans votre foyer et votre lieu de résidence )

> Les participants du Groupe Action Projet « Compostage collectif »

Secrétariat et services Mairie de Saillans Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr • Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • Garde champêtre principal Olivier YRLES police.municipale@mairiedesaillans26.fr

#### Compétences et commissions de la mairie de Saillans

Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1ère adjointe maire 1 ereadjointe@mairiedesaillans26.fr • Aménagement, travaux, sécurité André ODDON, Michel GAUTHERON, travaux@mairiedesaillans26.fr • Vivre longtemps au village, santé, social Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Agnès HATTON social@mairiedesaillans26.fr • Enfance, jeunesse, éducation Isabelle RAFFNER, Christine SEUX jeunesse@mairiedesaillans26.fr • Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine David GOURDANT, Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • Economie & production locale Fernand KARAGIANNIS, David GOURDANT economie@mairiedesaillans26.fr • Environnement & énergie Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • Finances & Budget Agnès HATTON finances@mairiedesaillans26.fr • Référents Transparence-Information Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • Référents Gouvernance et sollicitations médias Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • Autres conseillers municipaux François PEGON, Charles DESBOIS • Elus à l'intercommunalité Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • Conseiller général François PEGON pegon.francois@wanadoo.fr

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.